

FORMATION CONTINUE

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : OCT 2024

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Excès en formation professionnelle

Le SEP a reçu la confirmation que l'enseignante ou l'enseignant déclaré excédentaire l'année dernière n'est désormais plus en excès.

Tolérances en formation professionnelle 2024-2025

La commission scolaire a informé le SEP qu'elle ne prévoit pas soumettre une demande de tolérance pour tout champs d'études autres que les trois qui ont été présentés lors de la première rencontre du CRT cette année (santé, plomberie & chauffage, électricité).

POINTS PERMANENTS

Mentorat

La commission scolaire n'a pas encore actualisé sa liste de mentors pour 2024-2025. Si vous êtes mentor en formation continue et que vous n'avez toujours pas reçu de communication provenant du département des services éducatifs en lien avec les ateliers, veuillez svp communiquer avec eux afin que votre nom soit ajouté à leur liste. Le SEP a soulevé cette question lors de la première rencontre du CPE cette année.

Tâches

M. James Walker, directeur adjoint au service des ressources humaines, et moi avons visité tous les centres au cours des dernières semaines afin de présenter la tâche 2024-2025. Le travail commence maintenant au niveau du centre pour consulter avec la direction quant au gabarit de la tâche annuelle fournie par le service des ressources humaines à votre directrice ou directeur. Chaque conseil du personnel/de centre devrait faire une recommandation quant au nombre d'heures allouées dans la tâche annuelle pour chacun des comités qui existe au niveau du centre (autres que le conseil du personnel/de centre et le conseil d'établissement qui est établi à 38 heures). Le SEP espère recevoir une copie signée de chaque tâche d'ici la fin du mois.

AFFAIRES NOUVELLES

Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux

En formation professionnelle, les centres PACC et WICC attendaient la confirmation à savoir s'ils continueraient d'offrir l'AEP en soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux cet automne. Le MEQ a mis cette initiative sur pause jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, les centres ne sont pas autorisés à offrir cette AEP.

Francisation en éducation aux adultes

Le MEQ a mis fin à la subvention pour les élèves inscrits à des cours de francisation à temps partiel le 23 septembre dernier. Bien que ce changement n'affecte pas les élèves déjà inscrits à temps plein, la commission scolaire prévoit qu'il affectera le taux d'inscription futur dans les deux centres pour adultes.

Soumis par : Pasquale Machado
